



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lutte contre le racisme

Question écrite n° 2870

Texte de la question

M Alain Bonnet demande à M le Premier ministre s'il ne serait pas souhaitable de créer auprès de lui une mission interministérielle qui engagerait une action pour lutter contre la haine et la discrimination raciale.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Premier ministre est sensible au souci de l'honorable parlementaire de lutter contre la haine et la discrimination raciale. C'est la une préoccupation qui honore ceux qui la partagent et que le Gouvernement fait naturellement sienne. Toutefois, il n'est pas certain que la méthode appropriée en l'état du problème consiste à confier cette lutte nécessaire à une mission interministérielle. Du point de vue juridique, les incriminations et procédures nécessaires existent, sont fréquemment utilisées, y compris à la diligence du pouvoir exécutif. Du point de vue politique, la lutte contre la haine et la discrimination raciale doit, pour être efficace, être menée par tous les démocrates avec vigueur et constance ainsi qu'en témoigne le rôle privilégié que jouent les organisations non gouvernementales contre le racisme. Si donc la création d'une structure interministérielle ne paraît pas pouvoir répondre à l'objectif poursuivi par l'honorable parlementaire, celui-ci doit néanmoins savoir qu'il trouvera toujours à ses côtés le Gouvernement unanime dans cette lutte nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Bonnet Alain](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2870

Rubrique : Racisme

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2622